

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 54 (1981)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société coopérative d'habitation, Lausanne : extraits du rapport d'activité sur l'exercice 1980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société coopérative d'habitation, Lausanne

Extraits du rapport d'activité

sur l'exercice 1980

Le 15 mai 1981 s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire de la SCHL, en présence de plusieurs centaines de sociétaires-coopérateurs. Dans son allocution, M. Bernard Meizoz, président de la SCHL, a tout d'abord rappelé que, avec 1259 logements, la SCHL est au premier rang des coopératives d'habitation de Suisse romande. Ses immeubles sont estimés à 144 millions de francs, en terme de valeur-incendie. La dette bancaire est de l'ordre de 50 millions de francs. Cela signifie que pour chaque $\frac{1}{2}\%$ de hausse du taux des intérêts hypothécaires, la SCHL doit verser 250 000 fr. supplémentaires aux banques, chaque année. Si, en 1980, les hausses de loyers ont pu être repoussées, pour 1981, il faut s'attendre à ce que les logements de certains groupes voient leurs loyers augmenter, d'autant plus qu'une nouvelle hausse de $\frac{1}{2}\%$ de l'intérêt hypothécaire est annoncée pour l'été 1981.

On sait que sur ses immeubles situés au chemin du Mont-Tendre, la SCHL a fait poser des capteurs solaires. Après douze mois d'exploitation, un premier bilan peut être fait: il y a eu environ 1040 heures d'ensoleillement, ce qui a permis le chauffage de l'eau sanitaire, et par là a entraîné une économie d'environ 1000 litres de mazout, soit un montant d'à peu près 650 fr. pour une année. C'est évidemment peu, mais il faut y voir aussi un petit pas vers une indépendance énergétique accrue de la Suisse.

La crise du logement sévit de nouveau, et à un point tel que la situation peut être qualifiée de grave. A Lausanne, à la fin de 1980, 136 appartements étaient vacants, dont 50 studios ou logements d'une pièce, et 20 logements à vendre. Depuis lors, la pénurie n'a fait que s'intensifier, alors que la construction stagne. M. Meizoz énumère quelques-unes des causes de cette pénurie: diminution du taux d'occupation des appartements, exigences accrues en matière de confort et d'espace, vieillissement de la population, entrée de générations jeunes dans la vie active, multiplication des divorces. Il est donc nécessaire de construire; mais la SCHL est confrontée, comme les autres coopératives, à la rareté des terrains constructibles et d'un prix compatible avec les possibilités d'une SCH.

L'intervention des pouvoirs publics est nécessaire pour aider à construire. M. Meizoz propose que soit établi un inventaire – communal ou cantonal – des terrains à bâtir, qui puisent être offerts à des coopératives à des conditions raisonnables. Certains plans de quartier doivent être révisés, afin de faire passer en zone constructible des zones intermédiaires. La Confédération doit développer son aide: il faut réviser la loi de 1974, pour qu'un nombre plus grand de logements puisse bénéficier des subventions fédérales; il faut aussi développer l'Office fédéral du logement, et non pas en réduire les attributions, comme le prévoit la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons.

Sans attendre la réalisation de ces mesures, la SCHL a des projets de construction: 12 appartements au chemin de la Lisière, sur un terrain vendu par l'Etat de Vaud, et 80 à 100 appartements dans la banlieue ouest de Lausanne: ce projet pourrait se concrétiser dès 1982. La revue Habitation aura l'occasion de présenter ces projets à ses lecteurs.

P.-E. Monot

Considérations générales

L'indice des loyers des logements pour l'ensemble du pays accusait, en novembre 1980, une hausse de 2,4 % par rapport à novembre 1979. Cette évolution est en grande partie imputable au relèvement de $\frac{1}{2}\%$, le 1^{er} mai 1980, du taux de l'intérêt hypothécaire.

D'autres facteurs y ont concouru, notamment

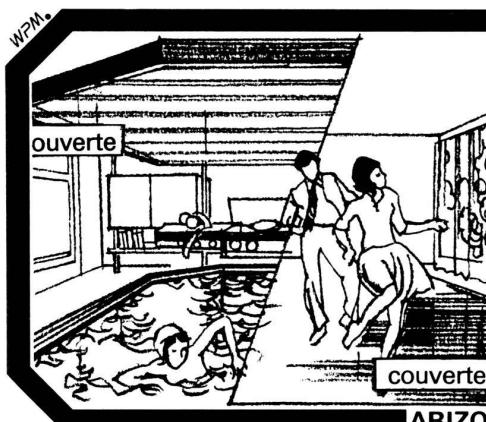
- la mise sur le marché d'appartements neufs,
- la rénovation et la modernisation d'appartements anciens.

Qu'en sera-t-il demain?

Le coût de la construction, déjà en progression de 8,4 % en 1980, fera très probablement un nouveau bond en avant en 1981 en raison surtout du renchérissement des importations et plus particulièrement des produits pétroliers.

En ira-t-il différemment du taux de l'intérêt hypothécaire? Suivra-t-il un cours à la fois plus paisible et plus sécurisant? On peut en douter. Après un premier rajustement de $\frac{1}{2}\%$ le 1^{er} mai 1980, un deuxième de $\frac{1}{2}\%$ également le 1^{er} mars 1981, il pourrait bien en connaître un troisième de 1 % dans quelques mois. Cette hypothèse est sérieusement envisagée par les milieux bancaires. Cela promet des lendemains grincants.

Cette toile de fond est plutôt terne. La décroissance du nombre des appartements disponibles l'assombrira encore:



La piscine-œuf de Colomb

• Une idée lumineuse: la «piscine intérieure thermo A.P.». Couverture thermique levée: piscine libre pour les joies du bain. Couverture abaissée: piste de danse, local pour réunions animées, parties de ping-pong, bricolage. Extra, non?

ARIZONA POOL 4222 ZWINGEN



Date du relevé	Suisse		Vaud		Lausanne		Prilly		Romanel		Chavannes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1.12.77	39 227	1,5	4682	2,1	942	1,5	44	0,8	70	8,6	185	9,5
1.12.78	29 339	1,1	3692	1,6	976	1,6	115	2,1	38	4,7	133	6,8
1.12.79	21 100	0,8	2112	0,9	202	0,3	58	1,1	16	2,0	49	1,5
1.12.80	19 800	0,7	1879	0,8	136	0,1	16	0,3	23	2,7	25	1,3

A l'heure où le marché se rétrécit dans les proportions indiquées ci-dessus, la production de logements stagne. La Commission fédérale de recherches économiques exprime l'avis que «le ralentissement dans la construction de logements ne provient pas seulement d'une demande en retrait. Certains facteurs, côté offre, tels qu'une insuffisance de capacités dans la branche du bâtiment et un manque de terrains à bâtir, méritent également d'être relevés». Des perspectives conjoncturelles plus modé-

ées expliquent aussi pourquoi l'essor de la construction privée a fléchi. A Lausanne, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Il faut y ajouter l'obstacle majeur que constitue un prix du sol souvent excessif, parfois prohibitif. La spéculation, dont il est l'enjeu, compromet gravement le développement d'une politique sociale de l'habitat. Le décor étant ainsi planté, on ne s'étonnera pas de la minceur des résultats lausannois:

Logements construits en	1976	1977	1978	1979	1980
Avec l'appui financier des pouvoirs publics	243	32	0	0	0
Sans l'appui financier des pouvoirs publics	376	448	146	327	340
Totaux	619	480	146	327	340
Logements démolis ou ayant changé d'affectation	149	169	81	56	102
Accroissement net	470	311	65	271	238

La portée de ces chiffres est encore amoindrie par le fait que 37 villas et appartements en propriété par étage sont compris dans les 238 logements mentionnés ci-dessus.

La redistribution des tâches entre la Confédération et les cantons est à l'ordre du jour. La commission fédérale chargée d'examiner cet objet a présenté une «palette» de recommandations dont l'une au moins ne saurait nous laisser indifférents puisqu'elle vise à la «cantonalisation» de l'encouragement à la construction de logements.

Cela suppose la révision de l'article 34 *sexies* de la Constitution fédérale puis le démantèlement de l'instrument mis en place en 1972 et 1974 au service de la politique fédérale du logement. Notre Etat central se verrait ainsi privé des moyens d'intervenir de manière globale et cohérente dans un domaine où il a pourtant un rôle directeur et d'animateur à jouer.

Les cantons devraient, en principe, assurer le relais. Tous ne seront pas en mesure de combler le vide créé par le retrait de la Confédération. Leur intervention se fera dans le désordre. Des disparités apparaîtront dans la définition des critères de qualité des appartements comme dans l'allocation des prestations officielles. Le régime imaginé par les experts remet fondamentalement en cause ce que le peuple suisse a décidé à une forte majorité en 1972. Les locataires et les promoteurs de logements sociaux de nombreux cantons pourraient bien en faire les frais. C'est pourquoi, avec l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), nous nous y opposerons résolument.

Nous accueillons avec sympathie l'initiative populaire que la Fédération suisse des locataires vient de lancer dans le but de promouvoir une meilleure protection des preneurs de baux.

En voici le contenu:

«La Confédération légifère pour protéger les locataires de logements de locaux commerciaux contre les loyers et les autres préventions inéquitables du bailleur, ainsi que contre les congés injustifiés.»

«Les congés injustifiés doivent être annulés à la demande du locataire.»

«Les cantons désignent les autorités compétentes pour statuer en la matière.»

«La Confédération prend des mesures de protection analogues dans le domaine des baux à ferme.»

Nous invitons nos membres à signer cette proposition de modification de l'article 34 *septies* de la Constitution.

Alors que les organisations de défense des locataires, manifestant un dynamisme et une persévérance exemplaires, s'activent sur des terres qui leur sont familières, le monde officiel intervient aussi dans le débat en publiant un avant-projet de révision du titre 8^e du Code des obligations (CO). Ce texte présente un intérêt considérable. Il prévoit que la Confédération pourra édicter des dispositions légales contre les loyers exagérés; il limite le droit du bailleur de donner congé; il prescrit que toute résiliation de bail devra être notifiée par écrit et dûment motivée. Comme on le voit, auteurs de l'initiative et experts fédéraux se rejoignent sur des points essentiels. Nous nous en félicitons.

Ce document est présentement soumis

à la consultation des cantons, des partis politiques et des associations et groupements intéressés. Ceux-ci ont jusqu'au 31 août 1981 pour se déterminer. C'est un premier pas sur la voie d'une procédure dont l'aboutissement devra être sanctionné par les Chambres fédérales et, le cas échéant, par le peuple suisse.

Notre coopérative n'est pas directement concernée par ce problème. Sa politique des loyers, à la fois modérée et équilibrée, a toujours été approuvée par l'assemblée générale des sociétaires. Les résiliations de baux y sont pratiquement inconnues.

L'exigence de la solidarité à l'endroit de ceux qui n'ont pas le privilège de jouir de telles conditions nous conduit cependant, et tout naturellement à souhaiter le succès de cette double démarche en faveur des locataires.

Administration

L'assemblée générale du 6 juin 1980 a groupé près de 300 personnes dans la salle des Cantons du Buffet de la Gare CFF, à Lausanne.

Elle a adopté les comptes de l'exercice 1979, fixé à 5 % la rémunération du capital social, soit ½ % de mieux qu'en 1978, et donné décharge à l'administration de sa gestion.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

La discussion a révélé une parfaite identité d'esprit entre les participants et les organes de la société.

Les 146 adhésions que nous avons eu le plaisir d'enregistrer ont à peine compensé les départs, soit 79 démissions et 58 décès. L'effectif des sociétaires n'a donc que modestement progressé pour se chiffrer à 2868 contre 2859 une année plus tôt.

Exploitation

Les 103 mutations de locataires recensées en 1980 n'ont affecté que les 8,20 % de nos logements. C'est relativement peu mais davantage qu'en 1979, année où nous en avions dénombré 77 ou 6,10 %. Dans 22 cas, elles ont consisté en un changement d'appartement dans le giron de notre coopérative. Les personnes ou familles en quête d'un logis demeurent légion: 290 d'entre elles figurent actuellement sur nos listes d'attente.

La demande porte principalement sur des appartements de 3 et 4 pièces, munis d'un confort et d'un équipement modernes et situés, de préférence, dans des immeubles non subventionnés. La plupart des candidats désirent pouvoir fermer la cuisine et y disposer d'un espace suffisant pour manger. Presque tous disent vouloir fuir le bruit et les gaz émis par les véhicules à moteur. Ces considérations méritent réflexion. Elles nous aident à mieux cerner et à mieux comprendre les préoccupations et aspirations des locataires.

Les suppléments de loyers perçus pour le compte des autorités de subventionne-

ment ont frappé 98 locataires. Ils se sont élevés à 65 000 fr. en 1980 contre 75 000 fr. en 1979 et 86 000 fr. en 1978 (chiffres arrondis). La baisse est régulière. Elle ira s'accentuant à l'avenir, le barème relatif aux conditions d'occupation des logements construits avec l'appui financier des pouvoirs publics ayant été corrigé dans le sens d'un assouplissement profitable aux locataires. Pour plusieurs d'entre eux, cette surtaxe a déjà été réduite ou supprimée. Le prêt à 2 3/4 % que l'Etat de Vaud nous a octroyé en 1954 pour financer la construction des bâtiments du chemin de la Suettaz 1 à 6, à Prilly, a été intégralement remboursé à l'échéance du 30 octobre 1980 et remplacé par un prêt hypothécaire dont le taux, conforme à celui du marché, a été initialement fixé à 4,5 %. L'Office cantonal du logement a pu ainsi libérer 94 appartements des prescriptions relatives au subventionnement. Les conditions d'occupation (nombre de personnes en ménage et limites de revenu) de même que les loyers ne sont dès lors plus soumis au contrôle des autorités cantonales. Le revenu locatif de ces immeubles sera progressivement et modérément majoré pour rejoindre, en fin de compte, celui du chemin de la Suettaz 8, 10, 12, qui, comme on le sait, a toujours appartenu à la catégorie dite du « marché libre ».

Chauffage et eau chaude

Le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire ont coûté, pour la période du 1^{er} mai 1979 au 30 avril 1980, 1135 245 fr. soit 291 924 fr. 35 ou 34,60 % de plus que l'année précédente. Pour l'exercice en cours, la conjoncture est franchement défavorable. Elle se détériore, quelle que soit l'énergie utilisée, sous la pression d'un dollar en mal d'altitude, d'une part, de l'hiver rigoureux que nous avons vécu, d'autre part.

Le prix de l'énergie-chaleur livrée par l'intermédiaire du réseau urbain a subi deux hausses en l'espace de huit mois, soit + 12,5 % dès le 1^{er} mai 1980 et + 11,5 % dès le 1^{er} janvier 1981. Quant au tarif du gaz de chauffage, il sera rajusté à partir du 1^{er} juin 1981 dans les proportions suivantes:

+ 13,1 % pour les petits consommateurs,
+ 19,6 % pour les gros clients.

Les comptes de chauffage font régulièrement l'objet des investigations de la commission de gestion; ils n'ont donné lieu à aucune réclamation fondée.

Entretien des immeubles et des appartements

Plus de 1 067 000 fr. ont été dépensés à ce titre en 1980, soit 717 000 fr. pour les bâtiments et 350 000 fr. pour les appartements. C'est un record absolu qui témoigne de l'extrême attention que nous vouons à ce problème. L'entretien courant a absorbé, en 1980, les 20,80 % du revenu locatif. Nous avons probablement atteint, dans ce secteur, le sommet de la courbe. La rénovation complète de 301 logements menée à chef ces cinq dernières années se traduira en effet par un allégement sensible de cette nature de charges. Les prévisions pour 1981 confirment cette appréciation.

Rénovations et améliorations diverses

Plus de 14,730 millions de francs au total, dont 2,284 millions de fonds propres, ont été investis dans la rénovation d'immeubles.

Cette vaste entreprise s'est achevée en décembre 1980 à Prélaz où les opérations, bien conçues et bien dirigées par notre architecte, se sont déroulées à notre entière satisfaction.

L'isolation thermique des bâtiments y a été grandement améliorée. Il en a été de même des installations de chauffage.

Les loyers ont pu être maintenus à un niveau raisonnable, soit 530 fr. en moyenne pour des appartements de 4 pièces.

Nous poursuivons notre politique de diversification de nos sources d'approvisionnement en énergies de chauffage. A l'instar de ce qui a été réalisé au chemin du Mont-Tendre 5 à Lausanne, nous nous proposons d'installer des capteurs solaires sur le toit de notre immeuble de Romanel. Une décision définitive sera prise lorsque nous connaîtrons le résultat de l'étude commandée à ce sujet. Nous envisageons, d'autre part, d'isoler les façades de ce même immeuble dont le bilan énergétique est plutôt négatif.

Projets de construction

Faut-il entamer une nouvelle étape dans la rénovation de nos anciens immeubles? Poumons-nous, par exemple, laisser longtemps encore en état des logements du groupe de Chailly? Est-il judicieux de doter les cuisines et salles de bains de Fontenay et des Paleyres d'un agencement au goût du jour?

Ces questions se posent. Il appartiendra au Conseil d'administration d'y répondre en temps utile en prenant, au préalable, l'avis des locataires.

Mais il n'y a pas urgence en la matière. La priorité, nous la réservons à de nouvelles constructions. Ainsi, après avoir mis l'accent pendant cinq ans sur la modernisation de notre parc immobilier, nous prenons le tournant que dictent les circonstances.

Un premier pas dans cette direction sera franchi lorsque nous aurons mis en valeur la parcelle de 1700 m² que nous venons d'acquérir au chemin de la Lisière à Lausanne. Nous projetons d'y construire une douzaine d'appartements de 3 et 4 pièces.

Des négociations sont en cours depuis plusieurs mois au sujet d'autres affaires, dont certaines d'envergure. Elles de-

Menuiserie

André Giuppone

Maîtrise + fédérale

Travaux bâtiments - Villas - Agencements divers

Chemin des Pâquis
1008 Prilly
Téléphone 021/2401 61



Oscar Bürki sa

Maîtres ferblantiers

TOITURES

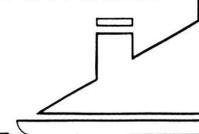
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

TÔLERIE

- Ventilation
- Hottes
- Tubes Spiro

SERVICE D'ENTRETIEN TOITURES

1032 ROMANEL-SUR-LAUSANNE
Ch. du Marais 6 021/35 45 56



vraient nous procurer, en cas de succès, de confortables espaces constructibles dans la région lausannoise.

PrélaZ: droit de superficie

Nos bâtiments locatifs de l'avenue de Morges 59, 61, 115 et 117 à Lausanne ont été édifiés, en 1921, sur une parcelle que la Commune a mise à notre disposition sous la forme d'un droit de superficie d'une durée de soixante ans.

Ce droit arrivant à terme le 30 juin 1981, la Municipalité nous a récemment proposé d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2031, moyennant remplacement des clauses existantes par de nouvelles dispositions dont la plus importante concerne la redevance annuelle. Celle-ci a été établie de façon à éviter une charge supplémentaire trop subite et trop importante.

Les choses ne deviendront définitives que lorsque le Conseil communal se sera prononcé, en mai prochain vraisemblablement, sur le principe et les modalités de la reconduction de ce droit de superficie.

Logis Suisse Romand S.A.

Nous avons salué la fondation, le 20 novembre 1980 à Lausanne, de Logis Suisse Romand S.A., société au capital de 1 million de francs dont le but est d'encourager la construction de logements à prix ou loyers avantageux en Suisse romande et d'empêcher la spéculation sur le marché immobilier.

Cette société est domiciliée dans nos bureaux. Elle est l'émanation de Logis Suisse S.A., société elle-même issue du

mouvement coopératif et syndical, à laquelle nous sommes étroitement liés depuis sa création par une participation de 15 000 fr. au capital-actions et un mandat au Conseil d'administration. Logis Suisse Romand S.A., dont la vocation peut être qualifiée d'intérêt public, jouit de l'appui de la Confédération. Elle est appelée à jouer un rôle complémentaire à celui des coopératives existantes, leurs objectifs étant semblables, seuls les moyens et le champ d'action étant différents. Elle possède déjà un immeuble de 35 appartements à Morges, dont la gérance nous est confiée.

Conclusions

Il nous plaît, au terme de ce rapport, de remercier nos sociétaires pour la fidélité et la confiance qu'ils nous témoignent. Notre gratitude va aussi à l'ensemble de nos collaborateurs pour la qualité de l'effort accompli au service de notre entreprise.

Lausanne, le 25 mars 1981.

Au nom du Conseil d'administration:

Le président:

B. Meizoz, conseiller national.

Evolution de quelques comptes du bilan et aperçu de résultats annuels (en milliers de francs)

Année	Total du bilan	Immeubles	Emprunts hypothécaires	Fonds de péréquation des loyers	Capital social		Revenu locatif	Entretien des immeubles		Bénéfice net	Intérêts sur parts sociales %
					Fr	En % du total du bilan		Fr	En % du revenu locatif		
1922	1 229	1 140	668	—	168	13.7	70	1	1.4	15	4
1930	3 191	2 472	2 266	—	570	17.9	217	12	5.5	39	4
1935	6 276	6 210	5 139	—	765	12.2	405	29	7.2	35	3
1940	5 703	5 493	4 850	—	724	12.7	365	60	16.4	6	—
1945	5 604	5 423	4 441	—	620	11.1	390	48	12.3	31	3½
1950	9 936	9 695	8 145	—	612	6.2	549	94	17.1	28	4
1955	13 075	12 074	10 035	—	644	4.9	760	127	16.7	30	3
1960	17 808	13 703	13 004	30	728	4.1	1 043	192	18.4	35	4
1965	26 031	16 003	19 837	600	1 077	4.1	1 680	176	10.5	40	4
1969	30 065	24 864	18 874	1 300	1 451	4.8	2 056	280	13.6	69	4
1970	32 318	24 864	21 349	1 450	1 632	5.1	2 416	428	17.7	92	5
1971	34 074	30 964	23 795	1 010	1 783	5.2	2 708	563	20.8	103	5
1972	38 377	32 240	24 590	1 151	2 214	5.8	3 041	650	21.4	123	5
1973	41 892	32 240	24 409	1 174	2 410	5.8	3 258	790	24.2	134	5
1974	48 535	33 934	25 492	1 214	2 466	5.1	3 773	750	19.9	138	5
1975	52 908	41 812	37 443	1 012	2 598	4.9	4 236	817	19.3	145	5
1976	56 300	52 280	41 303	952	2 640	4.7	4 639	870	21.3	152	5
1977	61 280	54 026	42 375	992	2 870	4.7	4 775	808	19.6	164	5
1978	62 813	61 478	46 701	1 082	3 090	4.9	4 910	1 052	21.4	163	4½
1979	64 742	62 096	46 060	1 137	3 161	4.9	4 986	945	19.0	192	5
1980	69 276	66 165	49 125	1 177	3 287	4.7	5 127	1 067	20.8	201	5

Tableau des immeubles propriété de la Société

Groupes d'immeubles	Catégorie	Année de construction	Nombre de bâtiments	Nombre d'entrées	Appartements					Locaux commerciaux	Places de parc		
					1-1 ½ chambres	2-2 ½ chambres	3-3 ½ chambres	4-4 ½ chambres	5-5 ½ chambres		Autos dans garages	Autos à l'extérieur	Vélos/motors dans garages
PrélaZ	libre	1921	3	4			8	12		20			
Cour	libre	1926	3	8			64			64		23	14
Fleurettes	libre	1928	3	3	6	12	4			22	1	3	3
Chailly (achat 1957)	libre	1931	1	1	1	4	3			8			
Montolivet	libre	1931	4	9		34	10	5	49		6	7	
Couchirard	libre	1932	1	10	6	50	65			121	4	33	22
Ouchy II	libre	1933	1	4	1	32	17			50		3	
Fontenay	libre	1934 / 1946	1	5	6	23	24			53		26	8
Bellevaux (achat 1972)	subventionné	1947	2	4		32	16			48		9	18
Reposoir	subventionné	1948	1	3	4	24	7			35		16	
Marc-Dufour	subventionné	1948	2	5	2	36	23			61			
Valency (achat 1950)	subventionné	1949	1	8		45	34			79			
Montétan	libre	1955	3	9	15	56	70			141		10	16
Languedoc	subventionné	1958	3	6	17	18	47	1		83			
Boisy	cautionné	1961/62/63	3	9	29	58	69	42		198		102	28
Ouchy I	cautionné	1970	1	3	3	18	41	9	1	72	2	66	10
Romanel	cautionné	1972	1	1		4	8	4		16		12	8
Pierrefleur I	subventionné	1973	1	2	1	14	8	7		30			
Pierrefleur II	cautionné	1974	1	2	7	7	7	7		35	2	33	16
Vennes	subventionné	1975	1	4	2	10	13	16	5	46	1	30	22
Chavannes près Renens	cautionné	1975	1	1		7	14	7		28		15	8
			38	101	93	441	585	122	18	1259	10	273	185
													154